



Place de la mairie/ salle polyvalente à qualifier notamment grâce à l'accueil d'une opération dense formant un front bâti parallèlement à la RD 83

Objectifs du projet

- > Aménager le bourg comme le lieu de centralité d'Escoulis.
- > Favoriser la densification du bourg autour du pôle de centralité « mairie – église »
- > Diversifier l'offre de logements en permettant l'accueil de programmes groupés et individuels.
- > Préserver les éléments d'écriture du paysage naturel
- > Anticiper le développement potentiel du bourg à très long terme.

Principe d'aménagement

- > Faciliter la circulation dans le bourg par la mise en place d'emplacements réservés destinés à élargir les dessertes.
- > Limiter les accès à la RD 83 en imposant des créations de dessertes perpendiculairement à celle-ci.
- > Mettre en place un 'front bâti' aidant à la qualification de la place de la mairie en imposant au moins une mitoyenneté.
- > Imposer la réalisation d'opération d'aménagement d'ensemble passant par la création de voirie ou d'espace communs sur des parcelles ou unités foncières importantes afin de garantir un minimum de densité sur le centre bourg. Cette recherche de densité pourrait être favorisée par la mise en place d'assainissement regroupé.
- > Imposer des amorces de voies à créer ou respecter pour une éventuelle prochaine étape d'urbanisation (notamment vers le Nord Est du bourg)
- > Maintenir des circulations douces selon des axes (Sud-Ouest /Nord-Est)



Report du zonage du PLU



- Eléments végétaux à préserver pour leur intérêt paysager, environnemental et urbain
- Espace public à aménager
- Espace commun et/ou de rencontre à aménager
- Accès aux nouvelles constructions depuis les voies existantes ou à créer à respecter (le nombre reste indicatif)
- Voies ou chemins existants
- Accès et amorce de voies à créer ou respecter pour une éventuelle prochaine étape d'urbanisation
- Effet de front bâti à mettre en place afin de structurer l'espace public



Dent creuse à l'arrière de l'ancienne école à densifier par l'intermédiaire d'une opération d'aménagement d'ensemble

Orientation d'aménagement du centre bourg d'Escoulis










Place de la mairie/ salle polyvalente à qualifier notamment grâce à l'accueil d'une opération dense formant un front bâti parallèlement à la RD 83



Dent creuse à l'arrière de l'ancienne école à densifier par l'intermédiaire d'une opération d'aménagement d'ensemble



-  Eléments végétaux à préserver pour leur intérêt paysager, environnemental et urbain
-  Espace public à aménager
-  Espace commun et/ou de rencontre à aménager
-  Accès aux nouvelles constructions depuis les voies existantes ou à créer à respecter (le nombre reste indicatif)
-  Voies ou chemins existants
-  Accès et amorce de voies à créer ou respecter pour une éventuelle prochaine étape d'urbanisation
-  Effet de front bâti à mettre en place afin de structurer l'espace public

Objectifs du projet

- > Aménager le bourg comme le lieu de centralité d'Escoulis.
- > Favoriser la densification du bourg autour du pôle de centralité « mairie – église »
- > Diversifier l'offre de logements en permettant l'accueil de programmes groupés et individuels.
- > Préserver les éléments d'écriture du paysage naturel
- > Anticiper le développement potentiel du bourg à très long terme.

Principe d'aménagement

- > Faciliter la circulation dans le bourg par la mise en place d'emplacements réservés destinés à élargir les dessertes.
- > Limiter les accès à la RD 83 en imposant des créations de dessertes perpendiculairement à celle-ci.
- > Mettre en place un 'front bâti' aidant à la qualification de la place de la mairie en imposant au moins une mitoyenneté.
- > Imposer la réalisation d'opération d'aménagement d'ensemble passant par la création de voirie ou d'espace communs sur des parcelles ou unités foncières importantes afin de garantir un minimum de densité sur le centre bourg. Cette recherche de densité sera également favorisée par la mise en place d'assainissement regroupé.
- > Imposer des amorces de voies à créer ou respecter pour une éventuelle prochaine étape d'urbanisation (notamment vers le Nord Est du bourg)
- > Maintenir des circulations douces selon des axes (Sud-Ouest /Nord-Est)



Place de la mairie/ salle polyvalente à qualifier notamment grâce à l'accueil d'une opération dense formant un front bâti parallèlement à la RD 83

Objectifs du projet

- > Aménager le bourg comme le lieu de centralité d'Escoulis.
- > Favoriser la densification du bourg autour du pôle de centralité « mairie – église »
- > Diversifier l'offre de logements en permettant l'accueil de programmes groupés et individuels.
- > Préserver les éléments d'écriture du paysage naturel
- > Anticiper le développement potentiel du bourg à très long terme.

Principe d'aménagement

- > Faciliter la circulation dans le bourg par la mise en place d'emplacements réservés destinés à élargir les dessertes.
- > Limiter les accès à la RD 83 en imposant des créations de dessertes perpendiculairement à celle-ci.
- > Mettre en place un 'front bâti' aidant à la qualification de la place de la mairie en imposant au moins une mitoyenneté.
- > Imposer la réalisation d'opération d'aménagement d'ensemble passant par la création de voirie ou d'espace communs sur des parcelles ou unités foncières importantes afin de garantir un minimum de densité sur le centre bourg. Cette recherche de densité pourrait être favorisée par la mise en place d'assainissement regroupé.
- > Imposer des amorces de voies à créer ou respecter pour une éventuelle prochaine étape d'urbanisation (notamment vers le Nord Est du bourg)
- > Maintenir des circulations douces selon des axes (Sud-Ouest /Nord-Est)



Dent creuse à l'arrière de l'ancienne école à densifier par l'intermédiaire d'une opération d'aménagement d'ensemble



Report du zonage du PLU



- Eléments végétaux à préserver pour leur intérêt paysager, environnemental et urbain
- Espace public à aménager
- Espace commun et/ou de rencontre à aménager
- Accès aux nouvelles constructions depuis les voies existantes ou à créer à respecter (le nombre reste indicatif)
- Voies ou chemins existants
- Accès et amorce de voies à créer ou respecter pour une éventuelle prochaine étape d'urbanisation
- Effet de front bâti à mettre en place afin de structurer l'espace public

Orientation d'aménagement du centre bourg d'Escoulis